

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom :  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses affluents  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :  
Adresse : N° 300 chemin des Prés Moulins  
Commune Saint-Pierre-en-Faucigny  
Code postal 74800  
Nature des activités : compétences relatives à la GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations  
Qualification :

**B. QUELS SERONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

Nom commun ( <i>Nom scientifique</i> )	Description (1)
<b>LES REPTILES</b>	
Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768))	Destruction d'habitat de vie : 2,14 ha considérés comme les plus favorables à la thermorégulation de ces espèces que l'on peut retrouver sur l'ensemble du linéaire, en lisière, au niveau des enrochements, sur les bordures du chemin digues. Les habitats favorables à ces espèces sont multiples.
Lézard à deux raies ( <i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802))	
Vipère aspic ( <i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758))	
Orvet fragile ( <i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758))	2,25 ha de milieux ouverts restaurés après travaux (pelouses sèches ourlets)
Couleuvre d'Esculape ( <i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768))	Destruction d'habitat de vie : 2,9 ha de milieux boisés  0,7 ha de ripisylves restaurés et restauration de 1,8 ha de milieux arbustifs et arborés dont 0,83 ha de boisements mésohygrophiles  <i>Nécessité de compenser :</i> - la perte résiduelle permanente de 1,38 ha de boisements artificialisés sur digues - la perte résiduelle temporaire de 1,54 ha de boisements mésohygrophiles
Couleuvre helvétique ( <i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789))	Destruction ponctuelle de microhabitats aquatiques stagnants fortement soumis aux variations de débit de l'Arve. Bancs de graviers, bras morts, reconstitués après travaux. Création d'épis qui peuvent être favorables ponctuellement. Espèce potentielle uniquement et habitats boisés (hivernage/estivage) pris en compte pour d'autres espèces de reptiles (cf. ci-dessus).
<b>LES AMPHIBIENS</b>	
Grenouille rieuse ( <i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771))	Destruction ponctuelle de microhabitats aquatiques stagnants fortement soumis aux variations de débit de l'Arve. Bancs de graviers, bras morts, reconstitués après travaux. Création d'épis qui peuvent être favorables ponctuellement. Habitats boisés (hivernage/estivage) pris en compte pour d'autres cortèges d'herpétofaune (cf. ci-dessus).

LES MAMMIFERES	
<p>Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758))</p> <p>Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758))</p>	<p>Destruction d'habitat de vie : 2,9 ha de milieux boisés + 0,2 ha de plantation de conifères 0,7 ha de ripisylves restaurées ; 0,83 ha de boisements mésohygrophiles restaurés, 0,12 ha d'alignements d'arbres restaurés</p> <p><i>Nécessité de compenser la perte résiduelle :</i> -permanente de 1,38 ha d'habitats boisés ; -temporaire de 1,54 ha d'habitats boisés humides ; - permanente d'1,28 ha de milieux semi-ouverts arborés (boisements de parcs, jardins, bosquets) ; - temporaire de 0,33 ha de milieux semi-ouverts arborés</p>
<p>Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758))</p>	<p>Evitement du site de vie avérée et de la majorité des boisements sur basses-terrasses qui semblent les plus favorables – 0.08 ha avérés impactés</p> <p>Destruction de 1,6 ha de fourrés dont 0,7 ha de fourrés très fortement colonisés par le Solidage (non favorable) potentiellement favorables et restauration de fourrés sur 0,8 ha</p> <p><i>Nécessité de compenser la perte résiduelle :</i> -permanente de 0,1 ha de fourrés ; -temporaire de 0,8 ha de fourrés</p>
<p>Castor d'Eurasie (<i>Castor fiber</i> (Linnaeus, 1758))</p>	<p>2 sites de vie avec terriers avérés ; 25% des sites de vie avec terriers probables impactés 2,1 ha de ripisylves plus favorables à l'espèce impactées</p> <p>Totalité du linéaire remis en état : 2385 ml de berges restaurées par technique de lits de plants et plançons + 790 ml de linéaire concernés par un dépôt de la digue pour amélioration de la dynamique alluviale, qui ne peut donc faire l'objet d'une restauration des habitats rivulaires</p> <p>Reconstitution des bancs de graviers après travaux Restauration de 0,72 ha de ripisylves par technique des lits de plants et plançons (saules consommés par le Castor) Restauration de 1,95 ha de milieux arbustifs à arborés favorables au déplacement de l'espèce et à son alimentation</p>
<p>Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771))</p>	<p>Population inconnue / espèce détectée par l'ADNe</p> <p>Totalité du linéaire remis en état : 2385 ml de berges restaurées par technique de lits de plants et plançons + 790 ml de linéaire concernés par un dépôt de la digue pour amélioration de la dynamique alluviale, qui ne peut donc faire l'objet d'une restauration des habitats rivulaires</p>
<p>Crossope de Miller (<i>Neomys milleri</i> (Mottaz, 1907))</p>	<p>Reconstitution des bancs de graviers après travaux Création d'épis pour diversifier les écoulements</p> <p>Restauration de 0,72 ha de ripisylves par technique des lits de plants et plançons</p> <p>Restauration de 1,95 ha de milieux arbustifs à arborés favorables au déplacement de l'espèce et à son alimentation</p>
<p>Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758))</p>	<p>Population inconnue – espèce potentielle en déplacement / transit car données récentes en amont de la zone projet (Passy) Totalité du linéaire remis en état : 2385 ml de berges</p>

	restaurées par technique de lits de plants et plançons + 790 ml de linéaire concernés par un dépôt de la digue pour amélioration de la dynamique alluviale, qui ne peut donc faire l'objet d'une restauration des habitats rivulaires
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774))	Destruction d'habitats boisés avec gîtes potentiels pour les espèces arboricoles (2,9 ha) - Restauration de ripisylves par lits de plants et plançons (0,71 ha) Restauration de boisements mésohygrophiles (0,83 ha) Restauration d'alignements d'arbres (0,12 ha)
Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817))	
Murin de Brandt ( <i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845))	
Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817))	
Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817))	
Murin cryptique ( <i>Myotis crypticus</i> (Ruedi, Ibáñez, Salicini, Juste & Puechmaille, 2019))	
Noctule commune ( <i>Nyctalus noctula</i> (Kuhl, 1817))	
Noctule de Leisler ( <i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl, 1817))	
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774))	
Pipistrelle de Kuhl ( <i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817))	
Pipistrelle de Nathusius ( <i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839))	
Pipistrelle pygmée ( <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Kuhl, 1817))	
Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774))	
Vespère de Savi ( <i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837))	12 arbres gîtes potentiels impactés – 24 gîtes artificiels installés
	Destruction de 2,1 ha de milieux ouverts rudéraux (chasse/alimentation/transit) – Restauration de 2,25 ha de milieux ouverts (pelouses sèches/ourlets)
	Intervention en milieu aquatique (chasse/transit éventuel) mais restauration de la totalité
	<i>Nécessité de compenser la perte résiduelle :</i> - permanente de 1,38 ha de boisements mésophiles ou mésohygrophiles ; - temporaire de 1,54 ha de boisements mésohygrophiles
<b>LES OISEAUX</b>	
Bergeronnette des ruisseaux ( <i>Motacilla cinerea</i> , (Tunstall, 1771))	Altération des habitats en phase travaux Travaux en phase chantier dans le lit mineur (2,7 ha d'habitats aquatiques concernés) Installation de batardeaux
Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758))	
Cincle plongeur ( <i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758))	
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758))	
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> (Linnaeus, 1758))	
Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758))	
Petit Gravelot ( <i>Charadrius dubius</i> (Linnaeus, 1758))	Reconstitution de l'ensemble des bancs après travaux et effacement de la digue des Bordets pour favoriser la dynamique alluviale. Reconstitution de l'ensemble des milieux aquatiques.
Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758))	0,13 ha de bancs potentiellement favorables impactés mais aucun indice de nidification sur ces bancs lors des deux années d'inventaires. Bancs de plus petites ampleurs qu'à l'aval et à l'amont et soumis à un dérangement plus important.  Reconstitution de l'ensemble des bancs après travaux et effacement de la digue des Bordets pour favoriser la dynamique alluviale.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758))	Destruction potentielle d'habitats de reproduction (non avéré) – 2973 ml à l'interface avec l'Arve soit 30% du linéaire de la zone d'étude restreinte
Harle bièvre ( <i>Mergus merganser</i> (Linnaeus, 1758))	Restauration de la totalité du lit mineur et du continuum boisé à l'interface avec le cours d'eau  Installation de nichoirs spécifiques
Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758))	Aucun bâti détruit Altération d'habitats de chasse en période de travaux Restauration de milieux arborés, milieux semi-ouverts et milieux ouverts favorables à ces espèces de façon générale
Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758))	
Martinet noir ( <i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758))	
Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758))	
Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774))	
Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758))	0,98 ha de milieux semi-ouverts arborés anthropisés impactés

Hypolaïs polyglotte ( <i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817))	1,6 ha de types fourrés impactés parmi lesquels 0,7 ha sont très peu favorables sur la digue des Bordets (ayant fait l'objet d'une coupe et enrichie par Solidage) – ces habitats sont moins favorables à la reproduction du Serin cini, du Chardonneret élégant et du Verdier d'Europe. Ils servent d'espaces relais tout au plus.
Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1758))	Restauration de 0,33 ha de haies et alignements d'arbres avec des arbres de hauts-jets. Augmentation forte de l'effet lisière et restauration qualitative des ourlets herbacés qui devrait être favorables à ces espèces (alimentation)
Verdier d'Europe ( <i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758))	Ces espèces peuvent également utiliser des milieux arborés plutôt boisés pris en compte par ailleurs (cf ci-dessous)
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758))	<p>Destruction de 2,93 ha de milieux boisés</p> <p>Restauration de ripisylves par lits de plants et plançons (0,71)</p> <p>Restauration de boisements mésohygrophiles (0,83 ha)</p> <p><i>Nécessité de compenser la perte résiduelle :</i></p> <p>-permanente de 1,38 ha de boisements mésophiles ou mésohygrophiles ;</p> <p>- temporaire de 1,54 ha de boisements mésohygrophiles</p> <p><i>Les milieux semi-ouverts arborés qui peuvent être utilisés par les espèces les plus ubiquistes sont pris en compte par ailleurs.</i></p>
Épervier d'Europe ( <i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758))	
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus 1758))	
Grimpereau des jardins ( <i>Certhia brachydactyla</i> )	
Loriot d'Europe ( <i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758))	
Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758))	
Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus 1758))	
Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> (Linnaeus 1758))	
Mésange huppée ( <i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758))	
Mésange nonnette ( <i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758))	
Mésange noire ( <i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758))	
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783))	
Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758))	
Pic vert ( <i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758))	
Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758))	
Pipit des arbres ( <i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758))	
Pipit spioncelle ( <i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758))	
Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887))	
Roitelet à triple bandeau ( <i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820))	
Roitelet huppé ( <i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758))	
Rossignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> (C.L.Brehm, 1831))	
Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758))	
Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758))	
Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758))	
<b>LES POISSONS</b>	
Ombre commun ( <i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758))	<p>Permettre la libre circulation des organismes aquatiques</p> <p>Elargissement de la confluence Borne/Arve</p> <p>Diversifier les écoulements à l'aide d'épis</p> <p>Arasement de la digue des bordets</p> <p>Reconstitution du lit et des bancs de graviers</p>
Truite commune ( <i>Salmo trutta</i> (Linnaeus, 1758))	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte (cf rapport du dossier de demande de dérogation – Mosaïque Environnement)

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Étude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>

Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : L'ensemble des endiguements présentent des risques de rupture, liés notamment aux phénomènes d'érosion interne, d'érosion externe et de glissement. Le programme de confortement des digues s'inscrit dans le PAPI du territoire du SAGE de l'Arve. Les objectifs du projet s'articulent autour de trois axes : hydraulique et sûreté, environnement, paysage et usage.

Le projet structurel (CNR) a évolué pour permettre une diminution des emprises au sein des secteurs de basses-terrasses, l'élargissement à la confluence Borne/Arve, la diversification des écoulements via la création d'épis.

#### D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \*

Destruction  Préciser : Le projet va entraîner des destructions assez importantes de milieux naturels qui se sont développés sur des digues en enrochement (pour la majeure partie). Les impacts les plus importants concernent les milieux boisés, qu'ils soient artificialisés sur digues ou plus « naturels » au niveau de basses-terrasses fixées sur l'Arve. Ces boisements sur basses-terrasses ont été évités pour leur majorité.

Les plus forts enjeux (faune et flore) sont situés au niveau des bancs d'alluvions de l'Arve pour lesquels les impacts ont été réduits. L'ensemble des milieux aquatiques et des bancs de graviers seront reconstitués après travaux. Les écoulements seront diversifiés à l'aide d'épis et la digue de premier rang des Bordets sera déposée pour redonner du dynamisme à l'Arve dans ce secteur où le foncier est moins contraint.

Des mesures de réduction techniques (restauration d'habitats naturels, génie végétale, création d'abris/gîtes artificiels) seront mises en œuvre pour réduire les incidences sur les habitats d'espèces.

Des mesures compensatoires seront nécessaires pour les boisements et les milieux semi-ouverts (arborés essentiellement).

Altération  Préciser : Altération de surfaces favorables à l'alimentation, au repos et à l'hivernage de plusieurs groupes d'espèces.

Dégradation  Préciser :

Suite sur papier libre

#### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \*

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Accompagnement par un chiroptérologue et/ou un écologue

Formation continue en biologie animale  Préciser :

Autre formation  Préciser :

#### F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : 5 à 6 années de travaux avec des interventions rive par rive et tronçons par tronçons. Mesures de réductions temporelles pour adaptation des périodes d'intervention.  
ou la date :

#### G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Région Auvergne-Rhône-Alpes

Départements : Haute-Savoie (74)

Cantons : Bonneville

Communes : Bonneville et Saint-Pierre-en-Faucigny

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos   
Mesures de protection réglementaires   
Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Renforcement des populations de l'espèce   
Autres mesures  Préciser : Cf. ci-dessous .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée (cf. rapport du dossier DDEP- Mosaïque Environnement) : mesures de réductions géographiques, techniques et temporelles.

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Mise en place d'un suivi faune à long terme – détail cf. DDEP

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi des mesures sera réalisé pendant 20 années (Modalités varient selon les groupes d'espèces mais globalement n+1 ; n+2 ; n+5 ; n+10 ; n+15 ; n+20) – détail cf. DDEP

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à .... **BONNEVILLE** .....  
le ..... **01 AVR. 2025** .....  
Votre signature

Le Président,  
Bruno FOREL

